

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 20 décembre 2019**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 6 décembre 2019	

**N° 3**

**Gestion de la dette : Négociation d'un nouvel emprunt**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 20 décembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRESENTS :**

**Membres ayant voix délibérative :**

- M. BACQUET, M. BETENFELD, M. BOILON, M. J-M BOYER, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DUMAS, Mme DURON, Mme LAGARDE, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER.

**Membres ayant voix consultative :**

- Mme BONY, Mme MALTRAIT, M. VIALLEFONT.
- Sapeurs-pompiers : Colonel Hors-Classe RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- Sapeurs-pompiers élus : Commandant CUBIZOLLES, Lieutenant GRIMALDI.

**Membre de droit :**

- Mme BAUDOUIN-CLERC : Préfète du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental ;

**EXCUSES :**

- Titulaires : M. DESFORGES, M. GRAND, M. GUILLAUME, M. PETEL, Mme PICARD, M. RODIER, M. VINZIO.
- Suppléants : M. BALDY, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET.
- Sapeurs-pompiers élus : Adjudant-chef BASSE, Sergent-chef BERARD, Sergent-chef BOREL, Lieutenant COLLAY, Commandant RODARY

Comme chaque année, le Service Départemental d'Incendie et de Secours fait appel à l'emprunt pour faire face au besoin de financement.

La coopération entre le Département et le SDIS 63 pour la consultation de financements à moyen et long terme initiée en 2016 a, depuis, été élargie les années suivantes. En 2019, cette collaboration a été maintenue à sept membres : Agglo Pays d'Issoire, Clermont Auvergne Métropole, Clermont-Ferrand, Département du Puy-de-Dôme, Riom, Riom Limagne et Volcans et SDIS 63. Les entités ont défini un calendrier et établi conjointement le dossier de consultation commun s'articulant en deux parties : la présentation des sept entités (missions, profil de la dette,...) et le cahier des charges qui se déclinait en deux lots : emprunt à taux fixe et emprunt multi index.

Compte tenu des taux variables et taux fixes négatifs hors marge bancaire et de son encours de dette, le SDIS 63 a décidé de lancer la consultation sur les deux lots pour une durée de 15 ans avec une phase de mobilisation revolving sur 6 à 12 mois. De plus, conformément à la délibération du conseil d'administration n°9595 du 24 avril 2015 « Délégation du conseil d'administration au président pour le recours à l'emprunt et la gestion active de la dette », les propositions de financement devaient porter sur des produits financiers classés en 1A selon la Charte de bonne conduite « Gissler ».

Lors de la consultation, le besoin de financement inscrit au budget principal s'élevait à **3 111 349 €**. Courant 2019, ont été débloqués le disponible sur le contrat signé avec la Banque Postale fin 2018 (500 000 €) et le montant global du contrat de prêt signé en juillet 2019 auprès de la Société Générale (1 600 000 €). Compte tenu des éléments énoncés et du résultat prévisionnel au moment de la consultation, **1 000 000 €** était nécessaire pour concourir à l'équilibre de la section d'investissement.

Neuf établissements bancaires ont été sollicités courant septembre. Huit banques ont répondu favorablement à la consultation dont quatre à l'attention du SDIS 63. Les caractéristiques principales des offres sont présentées de façon synthétique en annexe. Les conditions financières détaillées et chiffrées peuvent être consultées auprès du service des finances. Les propositions ont été étudiées individuellement par chaque entité puis mises en commun au cours d'une réunion qui a permis de confirmer le résultat des analyses individuelles et d'établir une stratégie.

## **LA STRATEGIE ADOPTEE EN MATIERE DE LA GESTION DE LA DETTE**

### **Des emprunts majoritairement à taux variables depuis 2007**

La stratégie financière de l'établissement est de tendre vers une répartition de la dette équilibrée (50%-50%) entre emprunts à taux fixe et ceux à taux variable. En effet, le SDIS a plus d'intérêt à diversifier ces indexations. Il capitalise des économies de frais financiers en cas de baisse des taux ou de maintien des taux au niveau actuel. C'est ce qui se passe depuis près de 10 ans. Plus coûteux, les emprunts à taux fixe souscrits par le SDIS, lui assurent cependant une couverture en cas de remontée brutale de l'Euribor. L'objectif n'est donc pas de spéculer sur les marchés en jouant une hausse des taux fixes mais bien de gérer la dette en bon père de famille.

Ainsi, après une forte orientation de dette à taux fixe sur les années 2004 à 2007, le SDIS a modifié sa stratégie en estimant que la baisse des taux courts allait se poursuivre compte tenu de l'intervention soutenue de la BCE sur les marchés financiers. Cette décision a été très profitable au SDIS. En effet, une comparaison entre les propositions à taux fixe réceptionnées lors de chaque consultation depuis 2008 et les prêts souscrits à taux variable permet d'évaluer un gain à hauteur de 1.267.700 €.

## Le retour à un emprunt à taux fixe fin 2019

Pour la fin de l'année 2019, cette stratégie a été revue avec une anticipation d'une remontée sensible des taux courts à échéance 4/5 ans. De plus, les taux fixes ont fortement baissé depuis la consultation commune menée fin 2018 sous l'influence, notamment, des actions de la Banque Centrale Européenne en matière de politique monétaire. En effet, ils sont tombés pendant une courte période (du 7 août au 9 octobre 2019) à un niveau négatif. Ainsi, au 30 septembre 2019, un taux fixe hors marge bancaire sur une durée de 15 ans cotait à - 0,0515%.

Par conséquent, il a semblé opportun de profiter de cette situation favorable pour sécuriser une partie de la dette du SDIS 63 à un niveau très faible.

Lors de la consultation commune (Département, Agglo Pays d'Issoire, Clermont Auvergne Métropole, Clermont-Ferrand, Riom et Riom Limagne & Volcans) trois entités sur les sept ayant participé ont préféré opter pour des contrats à taux variable pour tout ou partie du montant de leur emprunt.

## EVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE RETENUE PAR LE SDIS

Depuis son premier emprunt contracté en juin 2004, le SDIS a tout particulièrement chargé un agent du service finances de la gestion de sa dette et de sa trésorerie. Pour cela, comme le Département, cet agent dispose d'un outil délivré par Finance Active qui permet notamment de visualiser le niveau des taux et d'estimer leurs anticipations. Les offres bancaires peuvent ainsi être appréciées en temps réel au regard des conditions pratiquées sur les marchés financiers.

Au-delà de cet outil, cet agent possède une expertise en matière d'évaluation des offres de prêts et de renégociation des emprunts en cours. De façon systématique, il négocie auprès des établissements bancaires quant aux différentes conditions proposées : taux, indemnité de remboursement anticipé, frais de dossier,...

Ainsi, sur la proposition de la Banque postale, l'offre bancaire a évolué comme suit :

- offre du 30 septembre 2019 : marge sur Euribor +0,39 %
- offre du 8 octobre 2019 suite à une nouvelle négociation : marge sur Euribor +0,36%.

Cette phase de négociation a permis de réaliser un gain global estimé à hauteur de 2 300 €.

## LES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE PRET SIGNE

En conséquence, le SDIS 63 a choisi de contracter un **emprunt à taux fixe avec la Banque Postale** qui a été en mesure d'offrir des conditions financières les plus compétitives dont les principales sont les suivantes :

- ✓ Montant : **1.000.000 €**
- ✓ Phase de mobilisation revolving jusqu'au 05/06/2020 (6 mois)
  - Eonia + 0,58% - exact/360 j
  - Commission de non utilisation : 0,10%
- ✓ Phase de consolidation : du 05/06/2020 au 01/07/2035 (15 ans)
  - **Taux fixe de 0,36 %**  
(marge bancaire 0,21%)
  - Base de calcul : exact/360 j
  - Amortissement :
    - Mode : linéaire
    - Périodicité : trimestrielle
  - Intérêts : trimestriel
  - Remboursement anticipé total d'un tirage : indemnité actuarielle sous préavis de 50 jours ouvrés
- ✓ Commission d'engagement : 0,05% du montant du prêt
- ✓ Score Gissler : **1A**

Conformément aux délibérations n° 9595 et 9622 du conseil d'administration du 24 avril 2015 et du 2 juillet 2015 portant délégation au Président en matière de gestion de la dette, le Président a approuvé et signé le contrat cité le 30 octobre 2019.

Compte tenu de la réalisation prévisionnelle des crédits en investissement mais également du prélèvement qui devrait être effectué sur la section de fonctionnement, les fonds de cet emprunt ne devraient pas être mobilisés en 2019. Le disponible serait ainsi appelé à l'issue de la phase de mobilisation.

Sans mobilisation de ce nouvel emprunt, le SDIS 63 présentera au 31 décembre 2019 une dette de 21 583 766 €, répartie de la façon suivante : 53 % à taux fixe et 47 % à taux variable. Après mobilisation de ce nouvel emprunt la répartition sera de 55 % à taux fixe et 45 % à taux variable. Cet équilibre permet de bénéficier du faible niveau des taux variables tout en protégeant une partie de la dette contre une hausse brutale des taux.

## **DELIBERATION**

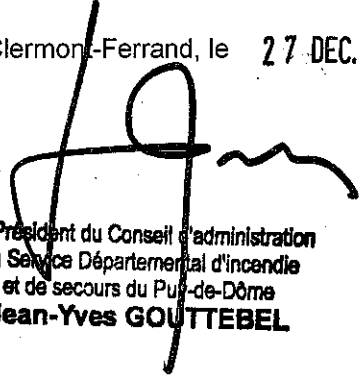
---

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- **de prendre acte de la décision de signer le contrat à taux fixe contracté auprès de La Banque Postale pour un montant de 1.000.000 €, selon les conditions décrites dans le présent rapport.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 27 DEC. 2019

  
Le Président du Conseil d'administration  
du Service Départemental d'incendie  
et de secours du Puy-de-Dôme  
**Jean-Yves GOUTTEBEL**